COMMUNIQUÉ DE PRESSE de PHILIPPE CAUBERE

Dans le cadre d'une enquête préliminaire ayant abouti en 2019 à une décision de classement sans suite, Solveig Halloin, condamnée pour diffamation, avait demandé aux policiers de contacter P., jeune femme née le 18 mai 1995, en leur affirmant que celle-ci avait été victime de viol alors qu'elle était mineure.

Le 23 novembre 2018, les policiers en charge de l'enquête préliminaire ont donc contacté cette jeune femme, laquelle n'a confirmé aucune des allégations de Solveig Halloin. Elle a seulement indiqué avoir eu des relations intimes avec moi en 2012, sans pénétration vaginale ou anale a-t-elle précisé, ce que je confirme.

Le 28 novembre 2018, les policiers ont à nouveau contacté la jeune femme, qui leur a indiqué que je n'étais pas « *sa première relation à l'âge où l'on découvre le sexe*. » Elle a également précisé que je l'avais « *invitée la première fois dans (mon) appartement, où elle s'est rendue de son plein gré et où elle a décidé de rester après (que je l'ai) embrassée*. » Elle a de nouveau tenu à rappeler n'avoir « *jamais été contrainte, ni retenue lors de ces rendez-vous* », affirmant par ailleurs s'être « *montrée même aguicheuse* » avec moi. Enfin, elle a réaffirmé n'avoir « *jamais été victime ni de viol, ni de violences sexuelles, ni de violences physiques »* de ma part.

Au début de cette relation, soit en avril 2012, P. était âgée de 16 ans et 11 mois.
La jeune femme a affirmé aux policiers avoir été « *consentante dans le cadre d'une relation partagée et réciproque* » et « *n'avoir jamais subi aucun viol, aucune violence sexuelle ni aucune violence* »

Elle a également indiqué aux policiers avoir mis fin à cette relation en juillet 2012, ce que je confirme. Cette relation a donc duré quatre mois.

En avril 2013, toutefois, j'ai reçu un courriel dans lequel P. me disait avoir envie de me revoir et de reprendre notre relation. Il ne s'est cependant plus rien passé entre nous. P. a continué à m'écrire jusqu'en 2017.

En juin 2023, j'ai été contacté par une enquêtrice du commissariat de Créteil, qui m'a indiqué que P. avait finalement déposé plainte à mon encontre. L'enquêtrice ignorait qu'elle avait déjà été entendue par ses collègues quatre ans plus tôt, et qu'elle n'avait alors pas souhaité déposer plainte. Mon audition a été reportée à deux reprises, et voilà sept mois désormais que je n'avais plus aucune nouvelle de cette procédure.

Je ne savais pas que P. avait déposé plainte pour « atteinte sexuelle » à mon encontre, infraction qui ne concerne en rien la question de son consentement.

Je confirme avoir entretenu une relation intime avec P. de quelques mois alors qu'elle était mineure (entre ses 16 et 17 ans), et la différence d'âge significative entre elle et moi aurait dû me conduire à ne pas entamer une telle relation.

J'ai conscience que la médiatisation soudaine de cette procédure, qui dure depuis un an et pour laquelle je n'ai jamais été entendu, est liée à ma décision d'apporter mon soutien à l'acteur Gérard Depardieu, dans le cadre d'une tribune controversée publiée récemment dans *Le Figaro*.